

Rapport annuel :
exercice 2002-2003

Association contre la Tuberculose et les Maladies Endémiques

Présenté par : KANE Oumar



ensemble, nous vaincrons.

13 bis rue Elie-Gintrac
33000 Bordeaux - France

☎ : (33) 5 56 92 38 62
@ : actmr@yahoo.fr

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘ Remerciements ⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

L'Association contre la Tuberculose et les Maladies Endémiques tient à remercier :

- ✓ Dr **BA Elimane**, pour son soutien, sa disponibilité lors de la journée d'information et de sensibilisation sur la tuberculose du 07 juin 2003. Il n'a ménagé aucun effort quant à la réussite de cette journée.
- ✓ Association **AMALUST** à Nouakchott pour la documentation fournie sur la tuberculose et les maladies annexes en Mauritanie.
- ✓ **AFRICAPAC** (Association Afrique Caraïbe et Pacifique) à Bordeaux pour son soutien logistique lors de la journée d'information.
- ✓ **Médecine Préventive** pour son soutien logistique lors de la journée.
- ✓ **Athenée Municipal** d'avoir mis à notre disposition une salle de conférence (le 07 juin 2003).
- ✓ **Centre Social Saint-Michel** d'avoir mis à notre disposition une salle pour une soirée culturelle (le 07 juin 2003).
- ✓ Mr **LEBAS** : Relais Handicap : Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 pour ses conseils.
- ✓ Mme **DUPUY** à l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, pour conseils.
- ✓ Dr **PORTAL Bernard**, Dr **KANE Hamedine**, Dr **SINNA Boly**, Dr **COULIBALY Thierno Ousmane** pour leurs soutiens.
- ✓ **GALLEDOU Fatou**, **KANE Ramate**, **DOUNIE Isabelle**, **SOW Polel** qui ont assuré la préparation du repas de la journée (le 07 juin 2003).
- ✓ Les membres du bureau qui ont soutenus l'association (ACTMR) dans la mise en place des différentes actions menées.
- ✓ Tous les membres de l'association pour leur participation aux différentes activités de l'association.

Sommaire

PREMIERE PARTIE : ORGANISATION ET BILAN FINANCIER

I. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION	4
1. OBJECTIFS	4
2. ADMINISTRATION	4
2.1. <i>Le Bureau</i>	5
2.2. <i>Les différentes cellules de l'association</i>	5
3. LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION	5
II. INFORMATION AUPRES DES PROFESSIONNELS DE SANTE ET ORGANISMES :	6
1. PROFESSIONNELS DE SANTE.....	7
2. ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES LOCALES.....	7
III. JOURNEE DE L'ACTMR.	9
1. BILAN DE LA JOURNEE D'INFORMATION SUR LA TUBERCULOSE DU 7 JUIN 2003	9
IV. BILAN FINANCIER DE L'ASSOCIATION	9

DEUXIEME PARTIE : ANNEXES

I. FICHE DE PRESENTATION	11
II. STATUTS DE L'ASSOCIATION	12
III. AFFICHE DE LA JOURNEE D'INFORMATION SUR LA TUBERCULOSE.....	16
IV. CONVOCATION : REUNION 10 JANVIER 2004	17
V. PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2004.....	18

L'Association contre la Tuberculose et les Maladies Endémiques (ACTMR) est créée en Novembre 2002. Elle est ouverte à toutes les bonnes volontés (professionnels de santé, étudiants, autres). La Tuberculose est une pandémie mondiale, l'Afrique n'en est donc pas épargnée. Elle occupe le premier rang parmi tous les continents. L'Afrique de l'Ouest présente parmi les populations les plus atteinte, c'est pourquoi il faut prévenir toutes les populations afin de se préserver. L'association contre la Tuberculose et Maladies Endémiques sur la base des présents statuts, s'assigne pour objectif de recueillir et diffuser les connaissances sur tous les aspects de la lutte contre la Tuberculose et des Maladies Endémiques. Nous tenterons dans ce qui suit de faire un bilan d'activité de l'année 2003 de l'association.

I. Organisation de l'association

1. Objectifs

L'association¹ sise à Bordeaux a été créée en Novembre 2002. Elle a pour objectif :

- ✓ de recueillir et diffuser les connaissances sur tous les aspects de la lutte contre la tuberculose et des maladies Endémiques ;
- ✓ d'informer, d'éduquer et de conseiller les populations de l'existence de la Tuberculose et les Maladies Endémiques, afin de prendre les dispositions nécessaires pour éviter la pandémie;
- ✓ alerter les médecins, les décideurs, les leaders d'opinion et le public des dangers que représentent la tuberculose et les maladies Endémiques, et les problèmes de santé communautaire qui leur sont liés ;
- ✓ de coordonner et encourager la collaboration avec des institutions nationales et internationales poursuivant un but semblable.

2. Administration

L'association est administrée par un bureau. Le bureau de l'Association est chargé de la mise en œuvre des décisions à caractère administratif et financier et de tous les actes relatifs au fonctionnement courant de l'Association. Nous avons mis en place des cellules en France (Bordeaux et Paris) et en Mauritanie (Nouakchott, Rosso et Tékane).

¹ J.O Association n° 0003, 2003. <http://www.journal-officiel.gouv.fr>

2.1. Le Bureau

- ✧ Kane Oumar *Président,*
- ✧ Sy Alioune *Secrétaire général*
- ✧ Kane Ramata *Trésorière*
- ✧ Kane Mamadou *Trésorier adjoint*

2.2. Les différentes cellules de l'association

☞ Paris

- ✧ Kane Ousmane *Coordinateur*
- ✧ Kane Mariam *Adjointe coordinatrice*
- ✧ Sy Boubacar (Mouka) *Trésorier*
- ✧ Kane Mouhamedou *Sécretaire Général*

☞ Nouakchott (Mauritanie)

- ✧ Dr Kane Hamedine *Coordinateur*
- ✧ Dr Coulibaly Thierno
- ✧ Dr Sina Boly
- ✧ Kane Aissata

☞ Rosso et Tékane (Mauritanie)

- ✧ Niang Mamadou (coordinateur)
- ✧ Dia Mamadou Dembe
- ✧ Diack Mamoudou
- ✧ Kane Ibrahim Saidou

NB : La cellule de Nouakchott en Mauritanie est constituée de médecins et de responsables d'associations à savoir : **AMALUTS** (Association Mauritanienne de Lutte contre la Tuberculose et le Sida) et ***l'Association Internationale des Femmes Francophones***. Quant à la cellule de Tékane, parmi les membres il y a le chef du poste de santé.

3. Les membres de l'Association

France

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| 1. BA Mamoudou | 9. KANE Mouhamédou |
| 2. BAL Souleymane | 10. KANE Oumar |
| 3. DIALLO Mamadou | 11. KANE Ramata |
| 4. GALLEDU Fatou | 12. OLIVIER Mamavi |
| 5. DOUNIE Isabelle | 13. SOUMARE Lamine |
| 6. KANE Amadou (Khalo) | 14. SOW Amadou |
| 7. KANE Habiboullah | 15. SY Alioune |
| 8. KANE Mamadou Elimane | 16. SY Boubacar_(Mouka) |

Mauritanie

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| 17. DIA Mamadou Demba | 26. Kane Ousmane |
| 18. DIA Mamadou Hamidine | 27. KANE Ousmane Abdoul |
| 19. Diack Mamoudou | 28. KANE Saïdou |
| 20. DIOP Guélaye | 29. LO Mamadou |
| 21. KANE Elimane Saïdou | 30. NIANG Mamadou |
| 22. KANE Hamedine | 31. SY Amadou |
| 23. KANE Hamidou Baba | 32. SY Amadou |
| 24. KANE Ibrahim Saïdou | 33. SY Mamadou |
| 25. KANE Mamadou Abdoul | |

Associations en Mauritanie

1. Association Mauritanienne de Lutte contre la Tuberculose et le Sida (AMALUTS)
2. Association Internationale des Femmes Francophones de Nouakchott
3. Club Planète Jeunes de Tékane
4. "Dental" Association
5. Association de Femmes de Tékane

Membres d'honneur

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| 1. Dr LIGNAC Nicole | 7. Dr NILLOT |
| 2. Dr PORTAL Bernard | 8. Dr SAVIGNONI Gérard |
| 3. Prof. FANTIN Bruno | 9. Dr RICHEZ Dominique |
| 4. Dr KALIMARDES | 10. Dr CASTAN Raymond |
| 5. Dr ROUIDI | 11. Dr VETERL François |
| 6. Dr BA Elimane | |

II. Information auprès des professionnels de santé et organismes :

La première année l'accent était mis sur information et la sensibilisation auprès des professionnels de santé, des associations oeuvrant dans le même domaine. Parmi les contacts, nous pouvons citer entre autres les associations suivantes :

- ✓ Médecine Préventive à Bordeaux ;
- ✓ A Hauteur d'Homme à Bordeaux ;
- ✓ Secours Populaire Français Fédération de la Gironde ;
- ✓ Comite National Contre les Maladies Endémiques et la tuberculose ;

- ✓ Association Mauritanienne de Lutte contre la Tuberculose et le Sida (AMALUTS) Nouakchott ;
- ✓ Association Internationale des Femmes Francophones à Nouakchott ;
- ✓ Club Planète Jeune de Tékane ;
- ✓ Cellule Santé constituée de professionnels de santé à Nouakchott ;
- ✓ "Dental" Association de Tékane.

1. Professionnels de santé

N°	Nom et Prénom	Adresse
1.	BA Elimane (Docteur)	Hôpital Saint-André, Cours de la République -33000 Bordeaux - France.
2.	CASTAN Raymond (Docteur)	20, Cours Gambetta - 33400 Talence - France
3.	Coulibaly Thierno Ousmane	BP 620 FNUAP - Nouakchott - Mauritanie
4.	FANTIN Bruno (Professeur)	100, Bd du Général Leclerc - 92118 Clichy Cedex - France
5.	JEANSON, Françoise	13, avenue Pey Berland - 33600 Pessac
6.	KALIMARDES (Docteur)	100, Bd du Général Leclerc - 92118 Clichy Cedex - France
7.	KANE Hamedine (Docteur)	BP 4224 - Nouakchott - Mauritanie
8.	KANE Ibrahim (Technicien sup.)	Poste de santé de Tékane - Tékane - Mauritanie
9.	KANE Mamadou Saïdou (Docteur)	Hôpital de Kæedi - Kæedi - Mauritanie
10.	LIGNAC Nicole (Docteur)	8, rue Dimitrof - 78210 Saint-Cyr - France
11.	NILLOT (Professeur))	Hôpital Bichat, 46, rue Henri Huchard - 75018 Paris - France
12.	PORTAL Bernard (Docteur)	Route de Toulouse BP 28 - HIA - 33998 Bordeaux Armées - France
13.	RICHEZ Dominique(Docteur)	122, rue Mulsan - 42300 Roanne - France
14.	ROUIDI (Docteur)	Hôpital Bichat, 46, rue Henri Huchard - 75018 Paris - France
15.	SAVIGNONI Gérard (Docteur)	57, rue Berthier - 78800 Versailles - France
16.	SINNA Boly (Docteur)	BP 442 Nouakchott - Mauritanie.
17.	VETERL François (Docteur)	BP 66 - 95153 Taverny - France

2. Associations et collectivités locales

N°	Nom et Prénom	Adresse
18.	Act Up-Paris	B. P. 287 - 75525 Paris cedex 11 - France
19.	AFIJ	55, rue des Ayres - 33000 Bordeaux - France
20.	AFRICAPAC Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3	33607 Pessac Cedex - France
21.	Association Bourgogne Solidarité	12, rue Maillot - 21380 MESSIGNY et VANTOUX (ord d Dijon) - France
22.	Association de Diagnoum	25, square Jean Macé, 78190 Trappes - France
23.	Association de Soeurs et Frères de personnes Handicapées	4 rue Léon Delagrangé - 75015 Paris - France
24.	Association des paralyses de France	7/21 Bd Auguste Blanqui - 75013 Paris - France
25.	Association des paralyses de France	49, rue Marceau - BP 23 - 33491 L Bouscat cedex - France
26.	Association des Parents d'Elèves Ecole Maternelle Francis	8, place Francis Pressencé - 33000 Bordeaux - France

N°	Nom et Prénom	Adresse
	Pressencé	
27.	Association Française de lutte anti-rhumatismale (AFLAR)	2, rue Bourgon - 75013 Paris - France
28.	Association Pour le Développement des Ressortissants de la Région de Tékane	9-11, avenue sainte foy - 92200 Neilly-Sur-Seine - France
29.	Association pour le logement des grands infirmes	11, rue saint florentin - 75008 Paris - France
30.	Cabinet Médical	26110 Sainte Jalle - - France
31.	Caritas Mauritanie	BP 515 Nouakchott - Mauritanie
32.	CLIA	1 rue Cursol - 33000 - Bordeaux
33.	Comite contre la Tuberculose les Maladies Endémiques	2, rue des Treuils - 33000 Bordeaux - France
34.	Comite National Contre les Maladies Endémiques et la tuberculose	66, boulevard Saint-Michel - 75006 Paris - France
35.	Comite national de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées	36, rue de Prony - 75017 Paris - France
36.	Conseil Général de la Gironde	Esplanade Charles de Gaulle - 33077 Bordeaux cedex - France
37.	Conseil Régional d'Aquitaine	Esplanade Charles de Gaulle - 33077 Bordeaux cedex - France
38.	Entraide Humanitaire Catholique	71, rue François Mermet - F-69811 Tassin Cedex - France
39.	Fondation de France	40, avenue Hoche - 75008 Paris - France
40.	Fondation de France : Aquitaine	16 rue de Montesquieu - 33000 Bordeaux - France
41.	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées AGEFIPH :	1, quai du Président Wilson - 33323 Bègles Cedex - France
42.	GIHP : Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées	436, avenue de Verdum - 33700 Mérignac - France
43.	GIRPEH Aquitaine	Managers Saint-Jean - 23 quai de Palidate - - 33800 Bordeaux - France
44.	Humanitarian Village François Bordes - Président	49 rue Gabrielle - 75018 Paris - France
45.	Mairie de Bordeaux : centre communal d'action social	Hôtel de Ville - 33077 Bordeaux cedex - France
46.	Médecine Préventive	13, av. Pey-Berland - 33600 Pessac - France
47.	Médecins Sans Frontières Aquitaine (Bordeaux)	73, avenue d'Arès - 33 000 Bordeaux - France
48.	Médecins Sans Frontières Paris	8, rue Saint Sabin - 75011 Paris - France
49.	Santé Sud	200, bd National Le Gyptis - Bât. N - 13003 Marseille - France
50.	Secours Populaire Français Fédération de la Gironde	5, rue Malbec - 33800 Bordeaux - France
51.	Secrétariat de l'Initiative Halte à la Tuberculose	20, avenue Appia - CH 1211 Genève 27 - Suisse
52.	Hôpital des Instrutions des Armées	Route de Toulouse BP 28 - HIA - 33998 Bordeaux Armées - France
53.	Université Bordeaux 2 Victor Ségalen Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement, Centre René Labusquère	146, Rue Léo Saignant - 33076 Bordeaux - France
54.	Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3	Domaine Universitaire - 33607 Pessac Cedex - France

Pour concrétiser l'idée de sensibilisation et d'information, l'association a organisé à Bordeaux le 07 juin 2003, une journée d'information intitulée : "**journée de l'Association contre la Tuberculose et les Maladies Endémiques**".

III. Journée de l'ACTMR.

La journée de sensibilisation sur la tuberculose et les maladies Endémiques a eu lieu le 07 juin 2003 à Bordeaux. Cette journée est organisée sous le soutien de l'Association Mauritanienne de Lutte contre la Tuberculose et le Sida (AMALUTS) Nouakchott. Elle s'est déroulée en deux parties : une conférence et un dîner suivi d'une soirée culturelle.

- ✓ La conférence² sur le thème : "**la Tuberculose en Afrique : le cas de la Mauritanie**" animée par Dr BA Elimane à l'Athénée municipal. Une quinzaine de personnes ont assisté à la conférence. Elle nous a permis d'avoir une idée précise sur la tuberculose d'une manière générale, et sur la Mauritanie en particulier.
- ✓ Le repas organisé au centre Social Saint-Michel. Cette manifestation a regroupé environ trente (30) personnes.

1. Bilan de la journée d'information sur la Tuberculose du 7 juin 2003

Recettes	240,50
Dépenses	172,78
Bénéfice	67,72 €

IV. Bilan financier³ de l'association

Désignation	Total
Adhérents	370 €
Recettes du dîner	240 €
Total	610 €

En somme, on peut dire que l'association a atteint les objectifs fixés à savoir :

- ✓ Reconnaissance de l'Association : déclaration au niveau de la préfecture ;
- ✓ Information et sensibilisation d'abord auprès des associations oeuvrant pour le même but, ensuite aux professionnels de santé et enfin aux bonnes volontés.
- ✓ Organisation d'une journée de sensibilisation pour concrétiser la sensibilisation.

Pour continuer l'action menée par l'association, le nouveau bureau a la charge d'élaborer des projets pour l'année 2004.

² voir le compte rendu de la conférence "journée de sensibilisation sur la Tuberculose".

³ Voir le relevé compte de l'association

Annexes



ensemble, nous vaincrons.

13 bis rue Elie-Gintrac
33000 Bordeaux - France

☎ : (33) 5 56 92 38 62

@ : actmr@yahoo.fr

Présentation de l'ACTMR

- ✓ **Nom :** *Association contre la Tuberculose et les Maladies Endémiques*
- ✓ **Date de création :** *18 novembre 2003.*
- ✓ **Adresse :** *13 bis, rue Elie Gintrac*
- ✓ **Email :** actmr@yahoo.fr
- ✓ **Contact :** *KANE Oumar*
- ✓ **Zone (s) d'intervention :** *Mauritanie : Nouakchott, Rosso, Tékane*

✓ **Objectifs :**

- *de recueillir et diffuser les connaissances sur tous les aspects de la lutte contre la tuberculose et des maladies Endémiques ;*
- *d'informer, d'éduquer et de conseiller les populations de l'existence de la Tuberculose et les Maladies Endémiques, afin de prendre les dispositions nécessaires pour éviter la pandémie;*
- *alerter les médecins, les décideurs, les leaders d'opinion et le public des dangers que représentent la tuberculose et les maladies Endémiques, et les problèmes de santé communautaire qui leur sont liés ;*
- *de coordonner et encourager la collaboration avec des institutions nationales et internationales poursuivant un but semblable.*

✓ **Réalisations :**

- *Journée d'information sur la Tuberculose en juin 2003 Endémiques ;*
- *Sensibilisation et information aux associations semblables : France, Mauritanie.*

✓ **Projets :**

- *Création d'un site Internet (<http://actume.wikiplace.com>).;*
- *Article sur l'association (fiche de présentation), revue de l'association "A Hauteur d'Homme".*
- *Publication d'une brochure sur la tuberculose*

Statuts de l'Association contre la Tuberculose et les Maladies Endémiques

PRÉAMBULE

Le Tuberculose est une pandémie mondiale ; l'Afrique n'en est donc pas épargnée. Elle occupe le premier rang parmi tous les continents. L'Afrique de l'Ouest présente parmi les populations les plus atteintes ; c'est pourquoi il faut prévenir toutes les populations afin de se préserver.

Considérant que la sensibilisation demeure le seul moyen efficace pour éviter la pandémie ;

considérant que les informations médiatiques n'atteignent pas la totalité des couches de la population ;

l'association contre la Tuberculose et Maladies Endémiques sur la base des présents statuts, s'assigne pour objectif de recueillir et diffuser les connaissances sur tous les aspects de la lutte contre la Tuberculose et des Maladies Endémiques.

I - Dispositions générales

Article 1er - Titre

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 et le Décret du 16 Août 1901, ayant pour dénomination : "**Association contre la Tuberculose et les Maladies Endémiques**"

Article 2 - Objet

- a) Elle a pour objet de recueillir et diffuser les connaissances sur tous les aspects de la lutte contre la tuberculose et des maladies Endémiques ;
- b) d'informer, d'éduquer et de conseiller les populations de l'existence de la Tuberculose et les Maladies Endémiques, afin de prendre les dispositions nécessaires pour éviter la pandémie ;
- c) alerter les médecins, les décideurs, les leaders d'opinion et le public des dangers que représentent la tuberculose et les maladies Endémiques, et les problèmes de santé communautaire qui leur sont liés ;

Article 3 - Siège social et durée

Le siège social de l'association est fixé au : 13 bis, rue Elie-Gintrac, 33000 Bordeaux.
Il pourra être transféré par simple décision du bureau de l'association.

La durée de l'association est illimitée.

Article 4 - Composition

L'association est composée des membres adhérents et des membres d'honneur ou sympathisants.

Est membre de l'association toute personne qui a adhéré à l'association et qui a versé sa cotisation annuelle, dont le montant est fixé chaque année par le bureau de l'association avec l'approbation à la majorité absolue des membres présents ou représentés lors l'Assemblée générale.

Le titre de membre d'honneur ou sympathisants est décerné par l'Assemblée générale, sur proposition du bureau de l'association, à des personnes extérieures à l'association en raison de leur compétence ou des services signalés rendus à l'association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit d'assister à titre consultatif aux réunions associatives, dont les Assemblées générales, et les dispense de toute cotisation.

Article 5 - Adhésion des membres adhérents

Toute demande d'adhésion est soumise au bureau de l'association, qui statue sur cette admission lors d'une réunion associative.

Article 6 - Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par 1° décès, 2° démission, 3° non paiement de la cotisation ou 4° radiation prononcée par le bureau pour motif grave, l'intéressé ayant été dans ce cas invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Dans tous les cas, la ou les cotisations déjà payées restent acquises à l'association.

Article 7 - Engagements des membres

Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts, qui lui sont communiqués à son entrée dans l'association.

Chaque adhérent est membre à titre personnel et ne peut user de son activité au sein de l'association à des fins personnelles, religieuses, politiques ou publicitaires.

Article 8 - Ressources et budget

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des cotisations,
- les subventions de l'État, des régions, des départements, des communes ou de tout autre établissement public,
- les dons en espèce ou en nature des particuliers ou des associations,
- les sommes perçues en contrepartie de prestations fournies par l'association,
- les produits des activités de l'association,
- toute autre ressource autorisée par les textes législatifs ou réglementaires.

II - Administration et fonctionnement

Article 9 : Bureau

L'association est administrée par un bureau. Le bureau de l'Association est chargé de la mise en œuvre des décisions à caractère administratif et financier et de tous les actes relatifs au fonctionnement courant de l'Association. Le Bureau comprend cinq membres :

- ✓ un président ;
- ✓ un secrétaire général ;
- ✓ un secrétaire général adjoint ;
- ✓ un trésorier ;
- ✓ un charge des relations extérieures.

Le **Président** représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il peut donner délégation à un Membre de l'Association, d'exercer tel ou tel de ses pouvoirs.

Le **Secrétaire général**, ou, par délégation éventuelle de sa part pour exercer tel ou tel de ses pouvoirs, le Secrétaire-Adjoint est chargé des convocations, de la rédaction des procès-verbaux et des correspondances.

Le **Trésorier**, ou, par délégation éventuelle de sa part pour exercer tel ou tel de ses pouvoirs, le Trésorier-Adjoint tient les comptes de l'Association, perçoit les recettes, effectue les paiements dans les limites du budget arrêté par l'association.

Le **Chargé des Relations Extérieures** représente l'Association à l'extérieur sur délégation et s'occupe de la recherche de partenariats.

Article 10 : Assemblée générale

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de l'Association. L'Assemblée Générale se réunit une fois par année.

Une semaine au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins du Secrétaire Général.

Tout membre de l'Association peut adresser au Président une proposition d'inscription à l'ordre du jour.

Le Président, assisté par les membres du Bureau, préside l'Assemblée Générale et expose la situation morale de l'Association.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan et les comptes à l'approbation à l'Assemblée.

Seuls pourront prendre part aux votes les adhérents à jour de leurs cotisations.

III - Règlement intérieur

Article 11 : Règlement intérieur

L'association dispose d'un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement de l'association et qui peut compléter sur des points particuliers les présents statuts, sans pouvoir contredire ceux-ci. Le règlement intérieur s'impose à tous les membres de l'association.

Article 12 - Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est modifié par une règle intérieure, dont la proposition peut être faite par le bureau ou par un membre de l'association. La proposition est mise au débat entre les membres présents. Une fois adoptée à la majorité absolue des membres présents ou représentés, la proposition prend force de règle intérieure par la signature du président.

IV - Modification des statuts et de la dissolution

Article 13 - Assemblée générale extraordinaire

En cas de besoin, sur la demande du quart au moins des membres de l'association ou sur proposition du bureau, le président peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, à tout moment de l'année, suivant les modalités prévues par l'article 10 des présents statuts.

Article 14 - Modification des statuts

Les présents statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés lors d'une Assemblée générale, sur proposition du bureau de l'association ou sur proposition du quart au moins des membres de l'association.

Article 15 - Dissolution

En cas de dissolution de l'association prononcée par les deux tiers au moins des membres présents ou représentés lors d'une Assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par les membres et l'actifs, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Bordeaux, le 10 janvier 2004

Président,
KANE Oumar

Secrétaire Général,
ANNE Ibrahima

Journée d'information et de sensibilisation sur la Tuberculose et les Maladies Endémiques

Samedi 7 juin 2003

☞ Conférence : **Tuberculose en Afrique : le cas de la Mauritanie**

Animée par : Dr BA Elimane

Avec le soutien de :

- Association Mauritanienne de Lutte contre la Tuberculose et le Sida.

Lieu : **athénée municipal** (derrière la FNAC)
Place Saint Christoly - Bordeaux

Durée : 15 h 00 - 18h 00

☞ **Dîner dansant à partir de 20 heures.**

Menu : Mafé au poulet
Thé à la menthe

Suivi d'une animation musicale

Lieu : **Centre Social et Culturel de Saint-Michel**
25, rue Permentade - 33000 Bordeaux.

Prix : 10 euros



ensemble, nous vaincrons.

13 bis, rue Elie-Gintrac
33000 Bordeaux - France



ensemble, nous vaincrons.

13 bis rue Elie-Gintrac
33000 Bordeaux - France

☎ : (33) 5 56 92 38 62

@ : actmr@yahoo.fr

Bordeaux, le 02 janvier 2004

Bonne année 2004

Convocation

Motif : Assemblée Générale de l'association.

Lieu : Chez KANE, 13 bis Elie-Gintrac - 33000 Bordeaux.

Date : Samedi, le 10 janvier 2004.

Heure : 15 heures.

Ordre du jour

1. Bilan annuel de l'association.
2. Election d'un nouveau bureau.
3. Questions diverses.

Votre présence est vivement souhaitée.

Le Secrétaire Général

SY Alioune



ensemble, nous vaincrons.

13 bis, rue Elie-Gintrac
33000 Bordeaux - France

Contact : **KANE Oumar**

☎ : (33) 5 56 92 38 62 & (33) 6 67 89 71 85

@ : actmr@yahoo.fr

Bordeaux, 10 janvier 2004

N° 2/29931

Association loi 1901, déclarée à la préfecture de Gironde

Référence : PV3-2004

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2004

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association contre la Tuberculose et les Maladies Endémiques s'est tenue le 10 Janvier 2004 au 13 bis rue Elie-Gintrac à Bordeaux.

L'Assemblée Générale était présidée par le Président et les débats étaient dirigés par le Secrétaire Général. Le Président ouvre l'Assemblée et donne la parole au Secrétaire Général pour le début des travaux. Après la lecture de l'ordre du jour et la constatation que le quorum est atteint les débats ont commencé. L'assemblée générale a délibéré sur les différents points de l'ordre du jour.

Elle a adopté les résolutions suivantes :

☞ 1^{ère} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2003 tels qu'ils sont présentés par le rapport du président à l'unanimité.

Il donne quitus au bureau de sa gestion de l'association.

☞ 2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité le changement de la raison sociale de l'association qui porte désormais le nom de ***L'ASSOCIATION CONTRE LA TUBERCULOSE ET LES MALADIES ENDEMIQUES***. (L'article 1^{er} des statuts à modifier en conséquence.)

☞ 3^{ème} RESOLUTION :

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité la modification de l'**article9** sur la composition du bureau. Désormais il est composé de 5 membres :

- ✓ UN PRESIDENT
- ✓ UN SECRETAIRE GENERAL
- ✓ UN SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
- ✓ UN TRESORIER
- ✓ UN CHARGE DES RELATIONS EXTERIEURES.

Le Trésorier tient les comptes de l'Association, perçoit les recettes, effectue les paiements dans les limites du budget arrêté par l'Association.

Le Chargé des Relations Extérieures représente l'Association à l'extérieur sur délégation et s'occupe de la recherche de partenariats.

Les attributions du Président, du Secrétaire Général et de son Adjoint ne sont pas modifiées.

☞ **4^{ème} RESOLUTION** :

Les cotisations d'adhésion sont revues à la baisse. Elles sont fixées à :

- ✓ **15 euros** pour les fonctionnaires et travailleurs ;
- ✓ **10 euros** pour les personnes handicapées, les étudiants et les chômeurs.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité moins une abstention

☞ **5^{ème} RESOLUTION** :

L'assemblée générale a procédé à l'élection du nouveau bureau composé de :

Président	Oumar KANE
Secrétaire Général	Ibrahima ANNE
Secrétaire Général Adjoint	Souleymane BALL
Trésorier	Fatou GALLEDU
Chargé des Relations Extérieures	Elimane BA

☞ **6^{ème} RESOLUTION** :

L'Assemblée Générale a adopté à l'unanimité la mise en place **d'un Comité Scientifique**. Il aura un rôle consultatif et donnera son avis sur les orientations de l'association. C'est une force de propositions et de suggestions au bureau. Il sera composé essentiellement de personnels de santé, de spécialistes et de toute bonne volonté.

Il se réunira sur convocation du président 2 ou 3 fois par année.

☞ **7^{ème} RESOLUTION** :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au président de l'Association **Oumar KANE** pour effectuer toutes les formalités afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17 heures.

De tout ce qui suit, il a été dressé un procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux, le 10 Janvier 2004.

Le Secrétaire Général sortant

ALIOUNE SY

Liste de présence

1. ANNE Ibrahima
2. BAL Souleymane
3. BOUSSO Ibrahim
4. DOUNIE Isabelle
5. KANE Housseynou
6. KANE Mamadou Elimane
7. KANE Oumar
8. KANE Ousmane
9. KANE Ramata
10. MAMAVI Olivier
11. M'BAYE Mamadou
12. SY Alioune
13. SY Boubacar
14. ZOULA Cédric



ensemble, nous vaincrons.

**KANE Oumar
Président**

13 bis, rue Elie-Gintrac
33000 Bordeaux - France

Tél. : (33) 5 56 92 38 62
Email : actmr@yahoo.fr

Contexte

L'Association contre la Tuberculose et les Maladies Endémiques est créée en Novembre 2002. L'initiative a été lancée par un patient. Elle est ouverte à toutes les bonnes volontés (professionnels de santé, étudiants, autres).

Préambule

La Tuberculose est une pandémie mondiale ; l'Afrique n'en est donc pas épargnée. Elle occupe le premier rang parmi tous les continents. L'Afrique de l'Ouest présente parmi les populations les plus atteintes ; c'est pourquoi il faut prévenir toutes les populations afin de se préserver.

Considérant que la sensibilisation demeure le seul moyen efficace pour éviter la pandémie ;

considérant que les informations médiatiques n'atteignent pas la totalité des couches de la population ;

l'association contre la Tuberculose et Maladies Endémiques sur la base des présents statuts, s'assigne pour objectif de recueillir et diffuser les connaissances sur

tous les aspects de la lutte contre la Tuberculose et des Maladies Endémiques.

Objectifs de l'association

- Elle a pour objet d'informer, d'éduquer et de conseiller les populations de l'existence de la Tuberculose et les Maladies Endémiques, afin de prendre les dispositions nécessaires pour éviter la pandémie,
- de recueillir et diffuser les connaissances sur tous les aspects de la lutte contre la tuberculose et des maladies Endémiques ;
- d'alerter les médecins, les décideurs, les leaders d'opinion et le public des dangers que représentent la tuberculose et les maladies Endémiques, et les problèmes de santé communautaire qui leur sont liés ;
- de coordonner et encourager la collaboration avec des institutions nationales et internationales poursuivant un but semblable.

*Tous unis, **ensemble nous vaincrons** cette terrible maladie.*

Bulletin d'adhésion ou de soutien

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

.....

.....

Tél : Fax :

E-mail :

Adhère à "l'Association contre la Tuberculose et les Maladies Endémiques" et verse une cotisation annuelle :

15 Euros (Fonctionnaire)

10 Euros (autres)

Souhaite apporter une aide à "l'Association contre la Tuberculose et les Maladies Endémiques" de :

100 Euros 300 Euros

200 Euros Autres

Fait à le Signature :



ensemble, nous vaincrons.

13 bis, rue Elie-Gintrac
33000 Bordeaux - France

Tél. : (33) 5 56 92 38 62
Email : actmr@yahoo.fr